

Lutte contre les actes de Violence contre soi-même et autrui favorisés par les tranquillisants et les somnifères

Mis à jour le 08/04/2020

Type d'action Accompagnement personnalisé des usagers / Actions juridiques ou institutionnelles / Forums, congrès, conférences, salons, ... / Intervention à l'hôpital / Opérations de communication / Réalisation de supports de communication (papier, vidéo, ...)

Le promoteur de l'action

AAAVAM - Association nationale de défense des intérêts des victimes d'accidents des médicaments

Territoire National

Responsable Georges Alexandre Imbert (Président)

Telephone 06 74 46 00 97

Courriel georgesalexandre.imbert@orange.fr

Site Internet <https://www.aaavam.eu/>

Adresse 10 Rue de la Paix, Paris 75002, France

Plus d'infos sur l'association

Objet de l'association - Aide aux Victimes des accidents et maladies liés aux risques des médicaments.
- Lutte contre les suicides et les actes de violences favorisés par les prescriptions de tranquillisants et de somnifères (anxiolytiques de la classe des Benzodiazépines et apparentés).

Activités principales réalisées Informations médicales et juridiques pour les victimes et leur ayant droit.

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée 12 000 témoignages/ environ 3 000 cotisants

Nombre de bénévoles 12

Nombre de salariés Consultants, pas de salarié

Territoire d'intervention de l'association National

Lutte contre les actes de Violence contre soi-même et autrui favorisés par les tranquillisants et les somnifères

Description de l'action	Actions de prévention multiples pour lutter contre les risques d'actes de violence contre soi-même (suicide) ou autrui du fait de la prise de tranquillisants ou de somnifères. - Prise de parole de les médias - Informations médicales aux usagers - Intervention dans des colloques - Expertise auprès des tribunaux
Thématiques associées à votre action	Médicaments / Violence
Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	10 Rue de la Paix Paris 75002
Date de début de mise en oeuvre	01/01/1992
Fréquence de l'action	Journalière
Durée prévue	Illimitée
Qui sont les financeurs ?	Financement par l'AAAVAM
Votre action a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic préalable ou d'une analyse des besoins du terrain ?	Oui
Merci de préciser	Les tranquillisants et somnifères sont souvent consommés par les personnes qui ont commettent des actes violents. C'est une donnée validée et reconnue par des experts judiciaires. Ils créent une levée des inhibitions qui favorisent en réalité les passages à l'acte violent contre soi-même ou autrui.
Quel est l'objectif général ?	Prévenir le risque de violence lié à la consommation de tranquillisants et de somnifères
Type de publics	Tous les publics
Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)	Iatrogénie
Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle	Nationale

Lutte contre les actes de Violence contre soi-même et autrui favorisés par les tranquillisants et les somnifères

Où votre action se déroule-t-elle ?	Hôpitaux, cliniques, Action itinérante, Médias / Internet
Territoire	Urbain, Périurbain, Rural
L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Oui
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Oui
Merci de préciser les outils utilisés	Documentations et rapports divers
Une évaluation a-t-elle été effectuée ?	Non
Êtes-vous satisfaits de cette action ? Avez-vous atteint vos objectifs ?	Non
Merci de développer votre réponse	<p>Malgré plus de 250 passages de l'association, ces dernières années, dans les médias, les pouvoirs publics montrent peu d'intérêt à part quelques ministres.</p> <p>La France vit sous tranquillisants et somnifères avec les dangers que cela représente et personne ne fait en sorte que cela change.</p> <p>En 2000 on a cependant obtenu, que soit ajouté dans les notices, que les benzodiazépines pouvaient favoriser un passage à l'acte suicidaire.</p>
Canaux de communication	Relations presse, Sur le site de votre association, Newsletters internes, Revue de l'association/Flyers/Affiches